



Assemblée générale

CPSD/522

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

21^e séance – matin

PLUSIEURS DÉLÉGATIONS S'INDIGNENT DE L'IMPUNITÉ DONT BÉNÉFICIE ISRAËL DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Israël décrit ce débat de la Quatrième Commission comme un « théâtre de l'absurde »

Nombre des délégations qui se sont exprimées, ce matin, devant la Quatrième Commission, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, ont fustigé le caractère illégal et inhumain des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés, lesquelles, selon elles, violent impunément les normes du droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Celle d'Israël a dit voir en cette réunion un « théâtre de l'absurde ».

Des délégations ont particulièrement pointé du doigt la poursuite de la construction illégale du mur de séparation, qualifié par celle de la Namibie de « mur d'apartheid », le blocus de la bande de Gaza et la politique délibérée d'Israël de poursuivre ses activités de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est.

Il ne fait pas de doute, selon elles, que ces pratiques sont le principal obstacle à la reprise du processus de paix israélo-arabe, qui se trouve dans une impasse depuis plus d'un an.

L'impunité, dont continue de bénéficier Israël eu égard à ces pratiques, a suscité de vives prises de position. Ainsi, le représentant de l'Égypte s'est indigné du statut « au-dessus des lois » que s'est, selon lui, arrogé Israël au fil des ans.

Ses collègues des Émirats arabes unis, du Venezuela et de l'Indonésie ont regretté le manque de réaction et le silence de la communauté internationale devant de telles actions illégales répétées.

Le délégué de l'Afrique du Sud a observé que cette impunité portait atteinte à la crédibilité des Nations Unies dans la mesure où elle implique une sélectivité dans le respect du droit international.

Les délégations arabes ont dit redouter qu'une telle impunité n'encourageât la répétition des violations des droits de l'homme des Palestiniens et des autres populations arabes vivant sous l'occupation israélienne, alimentant ainsi la frustration de ces peuples opprimés.

Nombre d'États se sont accordés à insister sur la responsabilité de la communauté internationale, dont les Nations Unies, à exercer toute son influence sur Israël afin de contraindre ce pays à respecter ses obligations internationales.

Le délégué d'Israël, face aux violentes critiques dont son pays fut l'objet et aux éléments du [rapport](#)* du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes*, a affirmé que les débats de la Quatrième Commission étaient marqués par « des mensonges, des distorsions et d'absurdités », voyant même dans cette réunion un véritable « théâtre de l'absurde ».

Alors que ce rapport critique très durement Israël, il ne mentionne nulle part les 10 000 roquettes qui ont été lancées sur le pays depuis 2001 ni les attaques terroristes continues du Hamas qui ne semblent pas « mériter l'attention de cette Commission », a-t-il déclaré.

*A/67/550

Il a stigmatisé une approche « partisane » du Comité spécial pour justifier le refus d'Israël de coopérer avec lui dans la mesure où « cet organe préjuge de la culpabilité d'Israël ».

La délégation israélienne a en particulier regretté le fait que le rapport ne fit aucune mention des nombreuses évolutions positives au cours de l'année passée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Elle a ainsi fait état des 219 projets de développement approuvés par le Gouvernement israélien pour la bande de Gaza. Elle a également précisé que les seules restrictions à l'entrée des biens dans Gaza portaient aujourd'hui sur les armes et les matériels à double usage. De plus, dans le but d'aider les autorités palestiniennes à lutter contre le chômage, Israël a décidé d'augmenter les permis de travail de plus de 40%.

Le représentant israélien a toutefois assuré que son pays souhaitait parvenir à un accord de paix durable avec les Palestiniens qui permettrait aux deux peuples de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Il a également invité les États arabes à « mettre un terme à ce cycle de rhétorique enflammée » dans l'intérêt de la paix et de la prospérité de la région.

Dans un droit de réponse, la délégation de la Palestine a souhaité qu'Israël mette un terme à l'occupation comme une étape préalable à la paix et à la sécurité de la région.

La prochaine réunion de la Quatrième Commission aura lieu demain, mardi 13 novembre, à 10 heures, en salle de conférence 2.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAÉLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉES (A/67/332, A/67/338, A/67/372, A/67/375, A/67/511 ET A/67/550)

Débat général

M. JEROBEAM SHAANIKA (Namibie) a pris note avec consternation de l'attitude israélienne qui persiste à faire fi des nombreuses requêtes du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant le peuple palestinien et les autres Arabes du territoire occupé. Il a notamment dénoncé les emprisonnements de masse de Palestiniens, y compris des enfants, les confiscations de terres, les démolitions de maisons, les restrictions à la liberté de mouvement, la construction d'un mur de séparation, le blocus de Gaza et l'expansion illégale des colonies de peuplement.

Le représentant a dénoncé et a condamné ces pratiques « abjectes » qui affectent les droits de l'homme du peuple palestinien. Pour lui, la construction du « mur d'apartheid » et la poursuite des activités de peuplement ont pour motivation principale de changer la donne sur le terrain, en particulier à Jérusalem-Est, rappelant que ces pratiques sont illégales et contreviennent au droit international. Par conséquent, la Namibie exhorte Israël à arrêter immédiatement ces « activités inhumaines et illégales ». Le délégué a également qualifié le bouclage de la bande de Gaza de « punition collective » dont les répercussions sur les Gazaouis sont inacceptables et moralement injustifiables.

M. RAZA BASHIR TARAR (Pakistan) a affirmé que son pays soutenait les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes. La situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien est « épouvantable », a-t-il dénoncé. Israël, la puissance occupante, persiste dans ses politiques d'oppression à l'encontre des groupes les plus vulnérables, y compris à l'encontre des enfants, a poursuivi M. Tarar. Le représentant a également déploré le fait que les politiques de détention administrative et de torture se poursuivent en toute impunité. Cela représente une violation de la quatrième Convention de Genève, a-t-il dit.

M. Tarar a également rappelé le blocus continu depuis 2006 de la bande de Gaza. Il a saisi cette opportunité pour condamner les pratiques illégales de la puissance occupante sur cette partie du territoire et a appelé à la levée immédiate du blocus. M. Tarar a prié la communauté internationale de mettre fin le plus rapidement possible à la situation qui prévaut dans les territoires occupés. Enfin, il a plaidé en faveur d'une solution juste et équitable reposant sur un État indépendant et viable de Palestine, avec Jérusalem comme capitale, et a souhaité le retrait des forces d'occupation israéliennes de toutes les terres arabes, y compris le Liban et le Golan syrien.

M. MOHAMMAD REZA SAHRAEI (République islamique d'Iran) s'est déclaré préoccupé par les nombreuses allégations de violations massives du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés. Pour le représentant, la situation de conflit dans la région est la conséquence directe de ces violations par

Israël, qui continue par ailleurs à défier la communauté internationale et les résolutions pertinentes de l'ONU, a-t-il déploré.

Ces violations, ainsi que le blocus de Gaza, les mesures de punition collective ou la construction de colonies de peuplement constituent une « menace pour la paix et la sécurité internationales et un crime contre l'humanité », a ajouté le représentant. La paix et la sécurité ne peuvent être obtenues par la promotion de politiques discriminatoires ou le soutien aveugle au « régime d'occupation, de terreur et de torture israélien », a encore déclaré M. Sahraei. Pour lui, la solution au conflit consiste en la fin de l'occupation, des violations de droits fondamentaux du peuple palestinien et en l'établissement d'un État palestinien viable, avec Jérusalem pour capitale.

M. MONZER FATHI SELIM (Égypte) a réaffirmé le rôle du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes et a condamné l'impunité dont bénéficie, selon lui, Israël en poursuivant ses activités illégales dans les territoires arabes occupés. La délégation égyptienne est alarmée par les faits décrits dans le rapport du Comité spécial, mais surtout par les conclusions qui prouvent, selon elle, qu'Israël se comporte comme un État « au dessus de la loi ». Parmi les violations des droits de l'homme du peuple palestinien, le délégué a mis l'accent sur la situation des enfants dans le territoire occupé qui continue à se détériorer de manière alarmante.

En ce qui concerne Gaza, qui reste une priorité pour l'Égypte, il a dénoncé les mesures de « châtiment collectif » et le bouclage de la bande de Gaza imposés par Israël. Il a souligné que ces actions constituaient une violation flagrante du droit international. Par conséquent, l'Égypte exige l'ouverture de tous les points de passage et la levée du blocus de Gaza sur la base de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. En outre, l'Égypte exige le retrait d'Israël du Golan syrien occupé sur la base de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Elle appelle tous les États Membres à reconnaître l'État de Palestine dans les frontières de 1967, et d'accepter sa demande en vue de devenir membre à part entière de l'ONU.

M. ALI MOHAMED ABDULLAH AMAKHADI (Yémen) a souligné que le rapport examiné aujourd'hui devant la Quatrième Commission relatait les pratiques israéliennes inhumaines à l'encontre du peuple palestinien et de tous les habitants des territoires arabes occupés. Depuis quatre décennies, a-t-il dit, la puissance occupante continue de violer les droits des Palestiniens et fait fi des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève. Le représentant a dénoncé la poursuite continue du blocus de la bande de Gaza, des colonies de peuplement et de la construction du mur de séparation.

Il a également déploré le bouclage systématique des points de passage à l'entrée de Gaza ou la privation des besoins de base, tels que la nourriture, l'électricité, l'eau ou les soins de santé, dont souffrent les habitants de ce territoire. Dans la bande de Gaza, a ajouté le représentant, la situation se dégrade et la poursuite du blocus empêche l'entrée des matériaux de construction. Il a appelé la communauté internationale à mettre fin à cette situation et à appuyer la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il a également plaidé en faveur du retrait des troupes israéliennes du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Mme ARLINE DIAZ MENDOZA (Venezuela) a estimé que les violations répétées des droits de l'homme du peuple palestinien se transformaient au fil des ans en « actions de plus en plus perverses ». Pour sa délégation, l'impunité dont bénéficie le Gouvernement israélien doit cesser car elle représente le principal obstacle au processus de paix israélo-arabe ainsi qu'à l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

En ce qui concerne le blocus de la bande de Gaza, qui continue depuis cinq ans, elle a dénoncé l'effet dévastateur qu'il a sur la population gazaoue et cela en dépit de l'assouplissement annoncé par Israël. Ce blocus empêche la libre circulation des personnes et des biens et a des effets délétères sur le tissu social des Palestiniens du territoire occupé, a-t-elle affirmé. Sa délégation rejette en outre l'expansion de la construction de colonies de peuplement illégales ainsi que le mur de séparation. Elle fait sien l'appel de la communauté internationale visant à obliger Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier celles du Conseil de sécurité, ainsi que le droit international.

M. IDRIS LATRECHE (Algérie) a déploré qu'en plus du blocus inhumain de la bande de Gaza, Israël, la puissance occupante, continue de faire subir aux civils gazaouis ses mesures de punition collective avec des attaques militaires aveugles, au mépris de la sécurité et de la vie des civils, dans un territoire densément peuplé. Il est en outre condamnable que la puissance occupante poursuive ses activités de colonisation, de démolition de biens, de maisons et de déplacement forcé de populations, tout cela accompagné de la violence des colons, a encore déclaré le représentant. Dans ce contexte, la délégation algérienne appelle à la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité spécial

dans le but de faire respecter le droit international, le droit international humanitaire et de mettre fin à l'impunité dont jouit Israël, la puissance occupante, a-t-il dit.

M. Latreche a également regretté que les efforts internationaux pour une reprise directe des négociations aient échoué en raison notamment de la volonté d'Israël de poursuivre ses activités de colonisation. Le respect par Israël de ses obligations est primordial à la reprise des pourparlers, a poursuivi le représentant. Dans ce contexte, la communauté internationale doit exercer toute son influence afin d'obliger Israël à respecter ses obligations internationales, a-t-il plaidé, soulignant que ces négociations doivent aboutir à la solution de deux États sur la base des frontières de 1967.

Mme HAJER ALBAYRAQ (Émirats arabes unis) a rappelé que les habitants des territoires arabes occupés souffraient de la poursuite de l'occupation israélienne. La représentante a par ailleurs mis l'accent sur les travaux du Comité spécial et a déploré que ce dernier ne soit pas autorisé à accéder aux territoires arabes occupés. Cela, selon elle, prouve la nature des pratiques israéliennes, lesquelles violent de manière continue et systématique le droit international, y compris le droit relatif à la quatrième Convention de Genève. Mme Albayraq a ensuite dénoncé les violations massives des droits de l'homme du peuple palestinien par les forces d'occupation israélienne, citant notamment l'expansion illégale des colonies de peuplement, les détentions arbitraires et administratives de civils, la confiscation des terres et la destruction des maisons. Toutes ces violations, a-t-elle estimé, ont pour seul et unique but de chasser les Palestiniens de leur terre.

La représentante a également dénoncé la destruction récente et systématique d'offices privés et publics, la violation des lieux de culte et les punitions collectives à l'encontre du peuple palestinien, notamment l'entrave à la libre circulation des personnes et des biens.

Elle a appelé la communauté internationale à condamner une fois pour toutes ces pratiques et ces violations graves. Les Nations Unies doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial et notamment les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. AHMAD ARIEF ADNAN (Indonésie) a estimé qu'il était regrettable qu'Israël continue de refuser l'accès des territoires occupés au Comité spécial, et ce en dépit du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Le Comité spécial a eu des difficultés pour obtenir des informations sur la situation qui prévaut dans les territoires occupés, a souligné M. Adnan. Les informations parvenues au Comité font état d'emprisonnements massifs de Palestiniens, de destructions quotidiennes de maisons palestiniennes, de nombreuses violences israéliennes à l'encontre de la population palestinienne et de la volonté systématique des Israéliens de la tenir pour responsable de ces violences.

Le représentant a estimé que la stratégie appliquée par Israël n'avait qu'un seul but: « obliger le peuple palestinien à quitter ses terres ». Il a appelé les Nations Unies, en tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, à poursuivre une politique qui vise à la création de deux États. L'Indonésie, a expliqué M. Adnan, appuie cette vision et s'engage en faveur d'une résolution de la situation au Moyen-Orient, qui passe par la création de deux États, avec un État palestinien, indépendant et viable, et le respect de la Feuille de route et de l'initiative de paix arabe.

Par ses activités de colonisation, Israël montre qu'il ne travaille pas dans le sens de la communauté internationale et ignore de manière délibérée les résolutions des Nations Unies et de ses organes subsidiaires. Cette situation est dangereuse, a-t-il estimé. Concluant son propos, il a souhaité que les Nations Unies parlent d'une seule voix et insistent pour qu'Israël coopère.

M. DOCTOR MASHABANE (Afrique du Sud) a salué le fait que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes continue d'accomplir sa tâche difficile avec diligence, compte tenu du refus systématique d'Israël de coopérer avec lui. La communauté internationale se doit de veiller au respect de l'application du droit international, a insisté le représentant, selon qui toute sélectivité engendre l'impunité. Il a également mis l'accent sur le droit à l'autodéfense de tous les États qui sont attaqués, ainsi que le sont les Palestiniens. Il a rappelé qu'en l'occurrence, la puissance occupante, Israël, ne s'acquittait même pas de sa responsabilité de protéger les civils palestiniens.

Sa délégation est préoccupée par les faits relatés dans le rapport du Comité spécial qui relate des violations continues des droits de l'homme du peuple palestinien. Les actions de provocation qui consistent à étendre le mur de séparation ainsi que l'expansion des colonies de peuplement empêchent, selon elle, le processus de paix israélo-arabe d'avancer et constituent une violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Les autorités israéliennes cherchent à chasser les habitants pastoraux des territoires occupés, a encore dénoncé le représentant. Sa délégation appuie toutes les recommandations du rapport du Secrétaire général mais regrette que celui-ci ne traite pas de l'impunité dont bénéficient les actions illégales israéliennes. L'Afrique du Sud regrette également le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas accepté la Palestine comme État Membre

des Nations Unies et souhaite que, dans un premier temps, elle puisse obtenir un statut de non-membre.

M. RI KWANG NAM (République populaire démocratique de Corée - RPDC) a affirmé que la Palestine devenait un « immense enfer vivant à cause du terrorisme barbare incessant d'Israël, de ses raids aériens, du traitement cruel des prisonniers, des meurtres de civils, et du blocage de la bande de Gaza ». Le représentant a déclaré que la construction de colonies de peuplement se poursuivait et contribuait à instaurer une occupation permanente du territoire palestinien. Ces colons représentent diverses formes de violence et d'actes terroristes contre le peuple palestinien, en particulier les femmes et les enfants, a-t-il ajouté.

Tous ces actes sont basés sur la « politique d'hégémonie régionale et de racisme d'Israël », ainsi que sur la poursuite de ses ambitions territoriales, a affirmé le représentant. Il a ajouté que de tels actes étaient aussi le produit de la politique de deux poids deux mesures des États-Unis, qui encouragent et font preuve de complaisance à l'égard des actes perpétrés par Israël, tout en s'opposant à la fondation d'un État indépendant de Palestine et à son adhésion comme membre des Nations Unies. Le conflit israélo-palestinien doit être résolu dans les intérêts du peuple palestinien sous tous leurs aspects, sur la base d'un retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés, avec une compensation pour les dommages matériels et psychologiques infligés aux populations arabes, y compris les Palestiniens.

M. FAHAD ALFADHLI (Koweït) a dénoncé le manque de coopération d'Israël avec le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes. Il a noté la détérioration constante de la situation des droits de l'homme du peuple palestinien qui est une conséquence directe de ces pratiques israéliennes illégales. Il a notamment souligné l'impact des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, même en cas d'urgence médicale. Cette situation s'est soldée par la mort de plusieurs Palestiniens au cours de l'année passée, y compris deux enfants, a regretté le délégué. Par ailleurs, la campagne d'expansion des colonies de peuplement foule au pied les résolutions internationales et constitue un défi lancé à la communauté internationale, a-t-il poursuivi. Ces violations continues témoignent, selon sa délégation, de la volonté d'Israël de changer le caractère démographique dans la région et sont un obstacle majeur au processus de paix israélo-arabe.

Le représentant est également revenu sur la situation à Jérusalem-Est, notamment les multiples violations de lieux sacrés chrétiens et musulmans. Face à toutes ces actions illégales, il a appelé la communauté internationale à agir pour y mettre un terme. Il a également demandé la libération des nombreux prisonniers palestiniens politiques, avant de dénoncer le blocus illégal et inhumain de Gaza. Il a réitéré la requête de la communauté internationale à Israël de mettre en œuvre la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui exige son retrait du Golan syrien. Par ailleurs, le Koweït appuie la demande palestinienne de devenir membre à part entière de l'ONU. Le Koweït réitère son appel au Gouvernement israélien de respecter les recommandations du Comité spécial et demande à la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël à cette fin.

M. ABUZIED MOHAMED (Soudan) a affirmé que sa délégation appuyait le rapport du Comité spécial. Depuis le rapport précédent, rien n'a changé, a-t-il dit, et les conditions de vie des Palestiniens et des autres Arabes des territoires occupés se sont même dégradées. La solution qui envisagerait la création de deux États semble aujourd'hui, et plus que jamais, échapper à la communauté internationale, a-t-il dit. Il a regretté le fait que la communauté internationale ne parvienne pas à trouver une solution juste à ce conflit. Il a, à son tour, dénoncé les oppressions dont est victime le peuple palestinien, notamment les détentions arbitraires et administratives, la destruction de maisons, les colonies de peuplement et la poursuite du mur de séparation.

Tout ceci montre qu'Israël, puissance occupante fait fi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a-t-il estimé. Bien plus encore, selon lui, cela montre qu'Israël ne cherche en aucune manière à mettre fin à cette situation d'occupation et à se tourner vers un règlement juste, qui comprendrait le retour des réfugiés sur leur terre. Par ailleurs, le représentant a mis l'accent sur l'économie catastrophique qui prévaut dans la bande de Gaza. Si rien n'est fait, a mis en garde le représentant, l'économie gazaouie risque à tout moment de s'effondrer.

Il a également dénoncé le taux de chômage extrêmement élevé dans cette partie du territoire, les mauvaises conditions de santé et l'entrave à la liberté de circulation. Les informations provenant de Gaza sont, selon lui, extrêmement inquiétantes. Concluant son propos, il a appelé la communauté internationale à mettre un terme aux pratiques israéliennes. Selon lui, seule la création d'un État indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale mettra un terme à ce conflit qui dure depuis trop longtemps.

M. MUSTAFIZUR RAHMAN (Bangladesh) a salué les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes et a remercié le Comité pour son rapport complet qui reflète la

situation atroce des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé. Les appels répétés de la communauté internationale ne sont pas suivis d'effets et la population des territoires palestiniens continue de souffrir, a dénoncé M. Rahman. Il a également fait part de sa préoccupation concernant le blocus de la bande de Gaza, une situation qu'il a qualifiée de « sans précédent dans le monde entier » et de « châtiment collectif ».

M. Rahman a dénoncé l'escalade de la violence dans la bande de Gaza qui entraîne davantage de désespoir et de misère. Il a mis l'accent sur les politiques israéliennes visant à forcer le peuple palestinien à quitter ses terres, l'entrave à la liberté de circulation et de mouvement, la déportation des habitants et les privations dont souffre la population palestinienne en matière d'accès aux ressources naturelles, notamment à l'eau.

« On ne peut parler de reprise des négociations lorsque les colonies de peuplement se poursuivent sans relâche », a affirmé M. Rahman. Cette expansion des colonies constitue une menace à la viabilité d'un État palestinien, a-t-il ajouté. « Même les plus optimistes ont du mal à voir à quoi pourrait ressembler l'établissement d'un tel État après toutes ces violations », a-t-il poursuivi.

Soulignant qu'Israël devait respecter le droit international, il l'a exhorté à veiller à ce que tous les habitants soient protégés contre les actes de violence ou les menaces, à renoncer à transférer la population palestinienne et à détruire les maisons, et à ouvrir tous les points de passage. Pour conclure, M. Rahman a exprimé le soutien de sa délégation au peuple palestinien, tout en réaffirmant le droit inaliénable et légitime de ce peuple à disposer d'un État avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mme MARIAM AL-GHANEM (Qatar) a affirmé que la question la plus importante pour son pays était l'occupation par Israël des territoires palestiniens et la poursuite de sa politique de colonisation. La poursuite de l'occupation militaire est l'une des principales causes du conflit israélo-arabe et représente également la pire violation des droits de l'homme perpétrée par les autorités israéliennes contre un peuple désarmé sous prétexte de combattre la violence et le terrorisme, a ajouté Mme Al-Ghanem. « Le droit d'un peuple à lutter contre l'occupation étrangère est un droit légitime », a estimé la représentante.

Par ailleurs, Mme Al-Ghanem a mis l'accent sur les violations subies par le peuple palestinien. La construction d'un mur de séparation affecte les droits de centaines de milliers de Palestiniens et constitue une violence flagrante de son droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La représentante a dénoncé les tentatives israéliennes de porter préjudice aux lieux saints ou d'expulser les populations chrétiennes et musulmanes de Jérusalem. Le Qatar condamne ces pratiques, a-t-elle dit.

Mme Al-Ghanem a appelé à mettre fin aux pratiques qui sapent les chances de voir une paix juste au Moyen-Orient, basée sur le principe d'une solution à deux États, palestinien et israélien, vivant côte à côte. Elle a appelé la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à contraindre Israël à se conformer aux résolutions internationales pertinentes et sans conditions, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

M. ISRAEL NITZAN (Israël) a estimé que les débats de la Quatrième Commission étaient marqués par des mensonges, des distorsions et des absurdités, et a qualifié la réunion d'aujourd'hui de « théâtre de l'absurde ». Alors qu'un million et demi d'Israéliens continuent de subir les attaques de tirs de roquettes et de mortiers, cette commission s'est saisie d'un rapport partisan qui ignore délibérément la réalité, a-t-il dit, invoquant son « mandat déséquilibré ».

Il a assuré que son pays, « qui est une démocratie florissante », était attaché au respect des droits de l'homme, un « idéal sacro-saint » au cœur des valeurs autour desquelles l'État d'Israël s'est construit. « Malheureusement, le rapport du Comité spécial ne cherche pas à promouvoir les droits de l'homme, mais plutôt une approche partielle au conflit et un agenda politique clair », a estimé le délégué. Alors que ce rapport critique très durement Israël, il ne mentionne nulle part les 10 000 roquettes qui ont été lancées sur le pays depuis 2001 ni les attaques terroristes du Hamas, y compris sur les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui ne semblent pas « mériter l'attention de cette Commission », a remarqué M. Nitzan.

Il a poursuivi en regrettant que ce rapport fasse référence à la violence commise par des colons juifs sans jamais vérifier ces faits et apporter des preuves concrètes. De leur côté, les dirigeants israéliens ont pourtant dénoncé à de nombreuses reprises ces actes de violence et ont traduit leurs auteurs en justice. Dans ce contexte, il s'est interrogé sur les raisons du silence de ce rapport et sur le fait que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Hamas persécutent la communauté homosexuelle palestinienne et que les droits des femmes sont foulés au pied par un gouvernement extrémiste.

Fort de ce constat, le représentant a expliqué que son gouvernement refusait et continuerait de refuser de collaborer avec un organe qui préjuge de sa culpabilité.

Il a saisi cette occasion pour évoquer les nombreux développements positifs survenus au cours de l'année passée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et qui ont été reconnus par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que par d'autres organisations qui cherchent à promouvoir la paix.

Il a souligné que, depuis juin 2010, le Gouvernement israélien avait opéré des changements politiques significatifs pour libéraliser le système par lequel les biens arrivent dans la bande de Gaza. Il a affirmé qu'actuellement les seules restrictions portaient sur les armes et les matériels à double usage. Selon lui, la situation économique à Gaza a connu une amélioration significative au cours des trois dernières années. Il a même précisé que la communauté internationale et le secteur privé à Gaza n'utilisaient que 55% de la capacité de transfert de biens vers Gaza du point de passage de Kerem Shalom.

Israël a également approuvé 219 projets de développement pour la bande de Gaza qui sont sous la supervision de la communauté internationale. Il impute les retards cités dans l'exécution de ces projets aux autorités exécutives à Gaza et non pas à Israël. M. Nitzan a également expliqué qu'en 2012, le Gouvernement israélien avait décidé de transférer des avances de paiement de 430 millions de shekels à l'Autorité palestinienne pour faciliter le versement de salaires à ses employés. « Ces mesures israéliennes reflètent l'intérêt commun que nous avons à appuyer la stabilité économique de l'Autorité palestinienne et à l'aider à gérer sa crise fiscale avec succès », a souligné le représentant.

Dans ce contexte il a également expliqué que, dans le but d'aider les autorités palestiniennes à lutter contre le chômage, Israël avait augmenté les permis de travail de plus de 40%, leur nombre s'établissant à 41 450.

« Toutes ces évolutions positives ne figurent nulle part dans le rapport dont la Commission est saisie aujourd'hui », a regretté le délégué. Il a également rejeté les critiques faites par certaines délégations devant la Commission alors même que, dans leurs pays, les militants des droits de l'homme croupissaient en prison. Il leur a demandé si leurs propres systèmes judiciaires étaient indépendants, si le droit de critiquer le gouvernement et le parlement était respecté et si la presse était réellement libre.

En conclusion, M. Nitzan a expliqué qu'Israël souhaitait parvenir à un accord de paix durable avec les Palestiniens qui permettra à leurs deux peuples de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Il a également invité les États arabes à « mettre un terme à ce cycle de rhétorique enflammée » dans l'intérêt de la paix et de la prospérité de la région. Enfin, il a émis l'espoir de voir les Palestiniens rejoindre les Israéliens sans plus attendre dans des négociations directes et sans conditions préalables.

Droit de réponse

Exerçant son droit de réponse, l'observatrice de la Palestine a dénoncé la qualification de la réunion d'aujourd'hui par Israël de « théâtre de l'absurde ». « Ce dont nous parlons ici aujourd'hui n'est certainement pas du fait qu'Israël soit une démocratie florissante, mais du fait qu'Israël soit une puissance occupante », a-t-elle dit. « Si la délégation d'Israël estime que nous allons cesser de venir à l'ONU pour discuter de ces questions, elle se trompe », a ajouté l'observatrice.

Israël pense qu'il peut parler de paix, alors qu'au cours des 72 dernières heures, cet État a provoqué, voire aggravé les tensions, a-t-elle ajouté. Elle a mis l'accent sur les attaques aériennes dans la bande de Gaza où six civils ont été tués. Les violations par Israël se poursuivent, en particulier les vols et les confiscations des terres des Palestiniens. L'observatrice a précisé que, ce matin, Israël avait annoncé 500 nouvelles constructions, une annonce qui s'ajoute à celle du vendredi 9 novembre de la construction de 1 200 nouveaux logements. Si Israël condamne les violences perpétrées par ses colons, pourquoi 90% de ces actes ne sont-ils pas punis, s'est-elle interrogée. Concluant son droit de réponse, elle a souhaité qu'Israël mette un terme à l'occupation comme une étape préalable à la paix et à la sécurité de la région.

* *** *